

Déclaration commune des villes francophones contre le terrorisme

Lors de la réunion de son Bureau à Lafayette en mars 2015, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) a adopté une déclaration sur la prévention de la radicalisation qui a conduit à la création d'une Commission dédiée. Réunie à Tunis en octobre 2015, l'Assemblée générale de l'Association a en outre adopté une Charte pour construire des villes inclusives, soulignant l'impératif d'accueillir les réfugiés victimes des conflits et des fanatismes tout en refusant le racisme, la xénophobie et les replis identitaires.

Depuis ces prises de positions, le fléau du terrorisme a encore frappé plusieurs villes francophones et fait de nombreuses victimes de toutes origines, nationalités et confessions, à Bamako, Beyrouth, Bruxelles, Grand-Bassam, Kolofata, Niamey, Ouagadougou, Paris, Sousse et Tunis.

La présente déclaration est tout d'abord une condamnation ferme, définitive et sans équivoque de toutes ces actions terroristes. Le terrorisme ne peut être ni un mode de résolution des conflits, ni une forme de pression sur des gouvernements ou des organisations internationales.

Nous, villes francophones membres de l'AIMF, exprimons nos condoléances et notre soutien fraternel aux cités qui ont été frappées par ces actes odieux, aux familles des victimes et aux rescapés. Nous tenons à rappeler que la langue française porte des valeurs universelles de tolérance, de liberté d'expression et de pensée qui sont plus actuelles que jamais et constituent un rempart contre le fanatisme et l'obscurantisme.

Les Maires des villes, notamment francophones, sont en première ligne aux côtés des autorités des Etats quand le terrorisme frappe. Ils portent leur part dans l'organisation des secours, la prise en charge des victimes et l'organisation des commémorations. Ils seront de plus en plus amenés, avec les autorités centrales, à élaborer des programmes de prévention de la radicalisation, en particulier à destination de la jeunesse. L'AIMF peut, à cet égard, constituer une plateforme d'échanges d'expériences utile et efficace.

Nous sommes convaincus que l'avenir et la richesse des métropoles est de s'affirmer comme des villes ouvertes à toutes les fraternités qui acceptent, et valorisent la diversité des origines et des cultures. Nous sommes également convaincus que nos villes doivent refuser les replis identitaires et s'affirmer comme des villes solidaires. A ce titre, nous déclarons solennellement le devoir de nos villes d'offrir asile aux réfugiés qui fuient les guerres et l'oppression des groupes islamistes radicaux comme des régimes autoritaires qui massacrent leur propre population. Dans ce contexte, il importe à la fois de condamner toute forme de terrorisme et toute forme d'amalgame entre les migrants et le risque terroriste. Nous le faisons au nom des valeurs d'ouverture, de solidarité et de liberté qui sont consubstantielles à la Francophonie et à la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Premiers signataires en qualité de villes membres du bureau de l'AIMF ou de villes invitées :

Abidjan – Bamako – Bangangte – Beyrouth – Bordeaux – Brazzaville – Bruxelles – Dakar – Genève – Kinshasa – Lausanne – Libreville – Liège – Luxembourg – Montréal – Nantes – Nouakchott – Ouagadougou – Paris - Phnom Penh - Port-Louis – Québec – Victoria – Yaoundé – Ziguinchor

Adoptée à Paris, le 8 avril 2016